

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

RECHERCHE GRAPHIQUE EN INFOGRAPHIE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE :61 12 02 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation

RECHERCHE GRAPHIQUE EN INFOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer son imagination, son sens artistique, sa créativité et sa recherche esthétique des moyens de communication par le texte et l'image ;
- ◆ de découvrir et d'analyser les messages et informations véhiculés par le document graphique au départ des signes qui le compose ;
- ◆ de proposer un style novateur correspondant à sa sensibilité propre et/ou à la sensibilité contemporaine.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres rationnels,

- ◆ effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorité et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- ◆ calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1^{er} degré ;
- ◆ calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- ◆ résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

En français,

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;

- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Rhétorique de l'image	CT	B	32
Recherche graphique	CT	B	96
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Pour la rhétorique de l'image

- ◆ de distinguer les fonctions de l'image ;
- ◆ de lire et d'analyser les documents ;
- ◆ d'évaluer la cohérence et l'efficacité du code « couleur » ;
- ◆ de distinguer les contenus explicites et implicites d'un document graphique ;
- ◆ d'établir une convergence sémantique entre contenus et formes du message :
 - ◆ les valeurs personnelles et culturelles,
 - ◆ les valeurs expressives et symboliques,
- ◆ d'identifier les éléments constitutifs de la mise en page et leurs modes de structuration.

Pour la recherche graphique

- ◆ d'identifier et de définir les notions de base utilisées pour la composition typographique (étude des familles de caractères) et graphiques (étude de la mise en évidence des éléments graphiques) de documents visant la communication ;
- ◆ de réaliser des croquis d'observation en mettant en œuvre les notions de perspective, proportions, lumière et ombre, traits et valeurs dégradées, rendus des matières, ... dans le but de développer sa vision dans l'espace ;
- ◆ d'utiliser correctement plusieurs techniques classiques du dessin et de la représentation telles que : encre et plumes, lavis, marqueurs, aquarelle ou écoline, encre de chine, gouache, acrylique, crayons de couleur, pastels, ... ;
- ◆ de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée ;
- ◆ d'utiliser les moyens classiques d'expression par le dessin, dans un but d'exploitation illustrative et publicitaire ;
- ◆ de créer et de réaliser des images (pictogrammes, emblèmes, signes, labels, ...) ainsi que des documents visant la communication en respectant les consignes données ;
- ◆ de traduire un message de communication dans une image graphique cohérente en distinguant les contenus explicite et implicite du document ;

- ◆ de réaliser des montages et mises au net soignés et précis en respectant les règles de composition et de couleur ;
- ◆ d'apporter une plus-value à l'image par sa créativité, son originalité, son sens esthétique, son sens critique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une création personnelle ou imposée et à partir de consignes imposant le format, la technique et le temps imparti,

de mobiliser une capacité de production conduisant à prouver :

- ◆ une mise en page structurée et correcte,
- ◆ une grande qualité graphique,
- ◆ une utilisation cohérente et efficace du code « couleur »,
- ◆ une convergence sémantique entre contenus et formes du message
- ◆ une typographie adéquate.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ◆ de la qualité esthétique,
- ◆ de la clarté du message,
- ◆ du degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.